

NOTE ET BILAN D'EXPÉRIENCE

De Montréal à Beijing *Impacts du Congrès* *international des archives*

Claude Minotto

*F*ût-ce par le poids des Actes (près de 1 kg..) publiés dans la revue *Archivum* (vol. XXXIX), l'impact du XIIe Congrès international des archives tenu à Montréal en 1992 serait déjà appréciable, sinon redoutable! Mais au-delà de la masse et du ton léger pour la qualifier, il y a la matière, les idées et la volonté démontrées par «la plus grande assemblée d'archivistes du monde», selon l'expression du conférencier inaugural Jean-Louis Roy.¹

À environ 11 mois maintenant du congrès de Beijing (septembre 1996), est-il vrai que nos actes de 1992 nous suivent, mieux encore, qu'ils accompagnent et guident notre profession dans ses efforts pour le développement des archives au service de la société? Le Congrès international des archives commande un gigantesque effort. À ce jour, quel est l'impact, quels sont les effets attribuables au congrès de 1992 dans lequel un si grand nombre d'entre nous avons investi?

Il serait bien difficile pour quiconque de mesurer avec exactitude tous les résultats et toutes les conséquences du congrès. Certains effets se sont produits avant même le congrès, durant la période préparatoire. À l'issue des débats, d'importantes répercussions ont touché les activités professionnelles à l'échelle nationale et internationale, et se font ressentir jusque dans l'organisation et le programme provisoire du congrès de Beijing. D'autres impacts ne seront perceptibles que plus tard.

Avec trois ans de recul par rapport au congrès de Montréal, le présent texte n'a d'autre objectif ou prétention que de mettre en évidence quelques acquis du congrès ainsi que l'attention mise et surtout requise pour les préserver et les faire fructifier, dans l'intérêt général. Forcément, cet éclairage est partiel et inégal. Il laisse malheu-

reusement et bien involontairement dans l'ombre l'action de nombreuses personnes associées à l'impact du congrès.

Les observations qui viennent porteront successivement sur le contexte historique du congrès de Montréal, la poussée vers 1992, la dynamique de l'événement, la portée immédiate, les enjeux, les résolutions et les suites ainsi que les liens avec le congrès de Beijing.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que l'auteur, qui eut le privilège d'œuvrer à l'organisation du congrès de Montréal, et qui affirme volontiers ses convictions quant à l'utilité et à la nécessité de la coopération internationale dans le domaine des archives.

CONTEXTE HISTORIQUE DU XII^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES, MONTRÉAL, 1992

Sans remonter aux inscriptions rupestres ni aux tablettes d'argile, rappelons que c'est dans le cadre du congrès de Bonn, en 1984, que la décision fut prise par le Conseil international des archives (CIA) de tenir à Montréal son congrès de 1992. Le choix de Montréal plutôt qu'ailleurs n'avait rien d'obligatoire ou d'inévitable, il était voulu. A l'instigation du conservateur des Archives nationales du Québec, Robert Garon, et avec l'appui des autorités gouvernementales, les Archives publiques du Canada (maintenant les Archives nationales du Canada) proposèrent Montréal au CIA qui accepta cette proposition avec confiance. Au moins deux autres grandes villes sur le continent européen désiraient également être choisies, car parfaitement capables d'accueillir le congrès.

Plusieurs facteurs ont pu avantager Montréal aux yeux du CIA. Membre actif du Conseil, le Canada s'y distinguait déjà depuis quelque temps par l'étendue de ses programmes archivistiques. Le Québec, avec sa nouvelle loi sur les archives, faisait également preuve d'un leadership moderne. En outre, l'année 1992 marquerait des anniversaires importants pouvant aussi favoriser Montréal: pour l'Amérique, un 500^e anniversaire retentissant, quoique controversé; le 350^e de Montréal elle-même; le 125^e de la Confédération canadienne; (le 75^e anniversaire du club de hockey le Canadien de Montréal n'a pas eu d'incidence sur le congrès international, mais les archivistes des associations québécoise, canadienne, et américaine se sont rencontrés en patins sur la glace de l'amphithéâtre Bell!).

Le Canada étant à l'époque plongé dans un débat constitutionnel où le Québec se présentait comme «société distincte», quelques rares archivistes canadiens ont alors dit se soucier du choix de Montréal. Une réponse leur est venue d'une collègue plus sereine de la province de Terre-Neuve, signalant que le Québec ferait toujours partie de l'histoire du Canada, d'où l'intérêt archivistique particulier du choix de Montréal. Incidemment, combien de lecteurs savent que la fête nationale du Québec et la fête annuelle de Terre-Neuve ont lieu le même jour et ont pour origine le même saint patron: la Saint-Jean-Baptiste au Québec, et Saint John's Days à Terre-Neuve.

Mise à part cette vaguelette qui n'a d'ailleurs guère causé d'agitation ni distraité qui que ce soit de sérieux dans la profession, le comité canadien formé dès 1987 pour

l'organisation du congrès de Montréal s'est rapidement et solidement établi, sous la présidence de l'Archiviste national du Canada et la vice-présidence de l'Archiviste national du Québec, avec une participation pan-canadienne diversifiée.

C'est au congrès de Paris en 1988, qu'une équipe du congrès de Montréal allait prendre sa plus précieuse expérience et montrer ses couleurs. Il fut question de cette expérience dans un article publié par la revue *Archives* en 1990.²

L'article citait notamment le président François Mitterrand qui participa personnellement au congrès en tant que chef d'État, «événement encore inouï dans nos réunions» selon le rédacteur en chef de la revue *Archivum*, André Vanrie.³ Remarquable et significative en soi, la participation du président Mitterrand le fut encore davantage par la pertinence et la force de ses propos. Son allocution n'avait rien d'un *laïus* toute occasion. Dans le contexte plus actuel de la polémique au sujet des relations de François Mitterrand durant le régime de Vichy, l'exposé du président au Congrès des Archives à Paris prend une autre dimension. Parmi les observations au moyen desquelles il fit le point sur certaines réalisations importantes, rappelons les passages suivants:

«Ceux qui exercent une responsabilité savent bien qu'on ne définit pas des orientations dans l'ignorance du passé. [...]

Notre responsabilité en est accrue. Il faut penser à la mémoire de l'avenir dès le moment de l'action. [...]

J'ai voulu en assumer l'exemple. Le service des archives de la Présidence de la République qui prépare les futurs enrichissements des Archives nationales est maintenant, je crois pouvoir le dire, à la pointe du progrès pour ses équipements informatiques, aussi bien que pour ses méthodes de collecte et de traitement des documents. [...]

Je ne pense pas qu'il soit possible de conduire un État, d'assumer la principale charge d'une nation, d'assurer la destinée d'une peuple sans penser que par des bibliothèques, par des archives de toute sorte, par ce lien établi entre toutes les phases d'une histoire, nous nous serons rendus – je l'espère – dignes d'assurer notre propre passage à la responsabilité des affaires publiques. Je crois que la culture est une réponse et peut-être la principale aux questions que se posent les hommes trop souvent livrés à l'angoisse et que vous, Mesdames et Messieurs, vous y prenez une large part dans votre travail qui exige une infinie patience, une attention extrême, une formation minutieuse, un sens aigu du devoir. Vous prenez une part plus large qu'on ne le sait au développement de cette culture.»⁴

Axé sur le thème des Nouvelles archives, (c'est-à-dire les supports audiovisuels, les archives informatiques, les nouvelles technologies), le congrès de Paris fut à la hauteur et à la mesure des défis posés par les nouveaux matériaux conservés ou destinés aux archives.

Le directeur des Archives nationales de France a insisté notamment sur la fragilité et l'obsolescence rapide des nouveaux supports, autre caractéristique de «L'empire de l'éphémère», selon le titre évocateur utilisé par le philosophe Georges Lipovetsky dans un de ses ouvrages décrivant le monde moderne. Ces préoccupations ont retenu l'attention et suscité les interventions des nombreux congressistes à Paris, dont l'Archiviste national du Canada, qui plus tard évoquera les dangers d'amnésie

collective pour une société qui perdrait une partie importante de sa mémoire documentaire.

Les conférenciers du congrès de Paris, pour la plupart, ont argué que les problèmes soulevés par les nouvelles archives étaient d'ordre techniques plutôt que théoriques, et que les principes archivistiques fondamentaux, en s'élargissant, devaient continuer de s'appliquer, pourvu que les archivistes puissent adapter leurs pratiques et influencer les contextes juridico-administratifs de manière favorable.⁵

Ces positions et ces orientations pointaient tout droit vers le thème qui serait celui du congrès de Montréal: «La profession d'archiviste à l'ère de l'information».

Le congrès de Paris fut également l'occasion d'ouvrir aux délégués le tout nouveau Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN). Ce bâtiment témoigne de l'importance de la recherche dans les archives, témoigne aussi des besoins dans ce domaine et des équipements requis pour y répondre.

Enfin sur le plan socio-culturel, le congrès de Paris fut marqué par la réception des délégués au Château de Versailles. Certains pourraient voir dans cette activité du congrès une dépense somptuaire critiquable. Rappelons à ceux-là que le Château de Versailles fait partie du patrimoine culturel public français, et que les Archives nationales entrent dans la même parenté institutionnelle. Certes il fallut des démarches et des efforts spéciaux pour organiser cet incomparable événement, mais dès lors qu'il fut possible de recevoir la famille archivistique dans le grand salon, il eut été malheureux d'y renoncer, comme si les archivistes devaient bêtement interdire cette estime à l'endroit de leur corps professionnel.

Le congrès de Paris a donc fait le plein: environ 2000 délégués provenant d'une centaine de pays. Ce fut un impressionnant nouveau record de participation.

La marque ainsi établie par le congrès de Paris démontra le dynamisme de la profession, et la barre était haute pour l'organisation du congrès de Montréal. Mais, spécialement par le biais des nouvelles technologies à leur portée, les représentants de la communauté archivistique canadienne à Paris ont su montrer à tous les délégués l'aptitude de celle-ci à accueillir et à encadrer le prochain congrès international: une invitation officielle de la part des ministres canadien et québécois responsables des archives et de la part du maire de Montréal, sous forme d'allocution audiovisuelle, fut envoyée de Montréal par satellite et présentée simultanément sur écran géant à l'ensemble des délégués lors de la séance de clôture du congrès de Paris.

À la suite des autres manifestations de la présence et de l'action québécoise et canadienne durant le congrès de Paris, cette démonstration eut un effet considérable: sensibiliser notre entourage au rôle accru des archives et des archivistes dans la société de l'information.

Ainsi le thème du congrès de Montréal s'imposait déjà. En 1992, notre métropole attirerait autant de délégués, d'archives et de public que possible et nécessaire pour faire progresser «La profession d'archiviste à l'ère de l'information». À l'intérieur d'un cadre budgétaire, l'organisation du congrès de Montréal se fixait des objectifs professionnels et culturels qui furent publiés. Il ne s'agissait pas de gonfler ce projet déjà imposant de façon à évoquer dans les esprits les mots d'humour de l'imitateur Jean-Guy

Moreau, qui attribuait à l'ancien maire Jean Drapeau, des plans visant à faire de Paris «une banlieue de Montréal»!

LA POUSSÉE VERS 1992

Toute la réflexion, toutes les actions et tous les efforts conjugués en vue du congrès de Montréal peuvent être considérés comme des impacts de celui-ci avant même sa tenue.

Le projet de programme élaboré à partir du thème annoncé fut le premier résultat du travail du Comité organisateur du congrès (COCIA) et de ses nombreux collaborateurs dans tous les milieux concernés. C'était aussi la tâche la plus urgente à accomplir, car sans programme, on n'a qu'un projet vide, sans attrait ni intérêt professionnel réel, non plus que d'espoir de soutien sérieux.

Les personnes et les institutions consultées, ainsi que les structures mises en place par le COCIA pour toute l'organisation du congrès ont assuré la plus grande représentation et la plus vaste participation possibles dans le projet, de même que les appuis, les impacts et retombées les plus étendus. Le COCIA lui-même couvrait le programme, la logistique et les finances. Il créa des sous-comités pour certains volets du programme tels que le séminaire pré-congrès, les visites institutionnelles, le salon national de l'archivistique et le salon commercial.

Dès 1987 le COCIA avait aussi créé la Commission nationale canadienne du congrès, un organisme consultatif et d'appui réunissant des représentants du Conseil canadien des archives, de l'Association of Canadian Archivists, de l'Association des archivistes du Québec, des Archives provinciales du Canada, de la Ville de Montréal, et de quelques grandes entreprises privées.

Toujours en 1987, le COCIA fonda enfin la Corporation du Congrès international des archives, un organisme privé chargé de gérer notamment les revenus de mandites et d'inscriptions au congrès.

Cette construction organisationnelle peut sembler lourde. Mais dans les circonstances et dans les faits, elle s'est au contraire avérée souple, puissante et efficace. Nul ne souhaitait que la préparation du congrès soit l'affaire d'une seule institution ou d'un petit groupe d'entre elles. L'organisation établie fut constituée d'un réseau d'institutions et de personnes assumant vigoureusement leur rôle respectif, et animées par les mêmes buts:

- fournir des services et un travail de qualité, à l'intérieur des échéances fixées, et d'un budget contrôlé;
- que ces travaux et l'expérience à en retirer soit également utiles, valorisants et enrichissants pour les institutions et les personnes qui s'y engageaient.

Ce fut d'ailleurs l'occasion pour les institutions dynamiques de se fixer divers objectifs de performance dont elles pourraient se féliciter, à l'approche et dans le contexte du congrès.

Le programme proposé pour le congrès reçut l'approbation de l'exécutif du CIA avant la fin de 1989. Le programme spécifique des conférences plénières fut largement

publié et diffusé déjà. Il suffit d'en rappeler ici les grandes lignes et les principaux enjeux.

La conférence inaugurale porterait sur la gestion de la mémoire du monde, dans un esprit de coopération internationale. Nos collègues soviétiques, en 1988, avait insisté sur cet aspect de notre programme alors à l'état de projet. Après la dissolution de l'URSS, ces mêmes collègues, russes, devinrent encore plus sensibles à la question de la coopération internationale, qui se posait avec une nouvelle acuité à l'intérieur de leurs propres frontières.

La première séance plénière du congrès étudierait le rôle et l'identité de l'archiviste en tant que professionnel, quel que soit son milieu de travail spécifique: le domaine et la mission de l'archiviste s'élargissent avec l'avènement de l'ère de l'information.

Plus technique, la deuxième plénière traiterait de la normalisation de nos pratiques, sous différents angles: normalisation de la terminologie, du processus de tri et de sélection, de la description, de l'approche vis-à-vis des archives informatiques; modèles et expériences de normalisation.

La troisième plénière, avec la participation d'étudiants, explorerait les avenues du développement harmonieux de la formation et de la recherche en archivistique. Tandis que la quatrième plénière examinerait les réseaux et systèmes en progression dans les différentes profession de l'information, dont l'archivistique.

Résumé des plénières en préparation: matière, mission, méthodes et moyens de «La profession d'archiviste à l'ère de l'information». Une entreprise hardie, qu'appuieraient d'autres éléments du programme, comme les conférences de l'Agora par exemple.

En marge des plénières et sans les concurrencer dans l'horaire du congrès, l'Agora proposerait une série de conférences et de présentations sur des réalisations plus précises ou spécialisées, sur des expériences professionnelles et des dossiers d'actualité. Audacieuse, la programmation de l'Agora, nous le verrons plus loin, allait attirer une foule de délégués, ainsi que les médias.

D'autres activités de grande envergure inscrites au programme compteraient aussi parmi les pièces maîtresses du congrès: le séminaire pré-congrès ayant pour thème l'archivistique intégrée et le calendrier de conservation; le Centre international de documentation archivistique; le Centre audiovisuel; les expositions d'archives; les salons professionnel et commercial, ainsi que le circuit des visites institutionnelles déjà mentionnés et sur lesquels nous reviendrons.

On voulait que le congrès de Montréal s'ouvre au public général au moyen des activités les plus susceptibles de l'intéresser et au moyen des relations de presse. C'est pourquoi on a prévu que les plus grandes expositions soient présentées pendant une période beaucoup plus longue que la durée du congrès lui-même, et qu'elles soient montées non pas au Palais des congrès mais dans d'autres institutions aussi largement accessibles et pouvant garder les expositions plus longtemps à l'affiche. En outre on a prévu qu'au Palais des congrès, les salons professionnel et commercial soient ouverts au grand public.

Vous pouvez vous imaginer les efforts qu'ont fournis les personnes et les institutions d'ici et d'ailleurs, intéressées au congrès et désireuses d'y participer, soit par la préparation de conférences, d'interventions, d'expositions, de visites techniques et, surtout peut-être, de publications consignant les résultats de tous ces travaux, toutes ces recherches. D'autres institutions, en plus grand nombre encore, participeraient au congrès après s'être fixé des objectifs strictement reliés à leurs opérations normales, objectifs dont l'atteinte permettraient aux représentants de ces institutions d'échanger sérieusement avec d'autres délégués et de comparer l'efficacité de leurs méthodes.

À ce niveau également, les Archives nationales du Canada et du Québec ont voulu donner l'exemple par la publication et la plus large diffusion de l'ensemble de leurs objectifs stratégiques institutionnels. Les Archives nationales du Québec, rappelons-le, ont d'ailleurs intitulé «Vers 1992» cet exercice de planification et la publication correspondante.

La préparation du congrès a nécessité la mise en commun de ressources humaines, matérielles et financières de nombreux partenaires. Mais d'abord il a fallu solliciter ces partenaires et gagner leur adhésion au projet, en fournissant les motifs pertinents et en faisant valoir les intérêts pour tous et chacun. La recherche de commanditaires publics et privés, nationaux et internationaux s'est effectuée suivant la même logique et la même approche. Malgré une conjoncture économique difficile, les résultats atteints furent très encourageants, favorisés par un programme clair et cohérent.

Au total, le nombre d'institutions et d'organismes représentés au congrès à titre de partenaires dans l'organisation ou commanditaires, s'est élevé à plus de 70. Leurs noms furent publiés dans le programme du congrès. En outre, leurs noms et leurs logos furent imprimés au bas de l'affiche publicitaire et commémorative du congrès. Aux yeux de certains responsables d'événements, cet étalage de logos a un effet de «pizza» sur les affiches. La nôtre fut plutôt bien garnie, pour que tous puissent s'en réjouir et se souvenir des mérites de l'effort collectif.

À la base de cette étroite coopération des partenaires se trouvaient les communications. Les partenaires et collaborateurs étaient physiquement éloignés les uns des autres, dispersés à travers le Canada et dans une trentaine de pays, si l'on tient compte des conférenciers du séminaire pré-congrès et du congrès. Dans une telle situation la qualité des communications devient vitale. Cette règle fut érigée en principe et suivie par tous les membres de l'organisation. Aucun message sans retour d'appel, aucune question sans réponse, aucune correspondance inachevée.

La même discipline, le même soin ont marqué les communications internes de l'organisation aussi bien que les communications externes avec l'ensemble des délégués potentiels et des délégués inscrits. Directement ou par le relais des associations nationales d'archivistes de nombreux pays, la documentation officielle et les informations supplémentaires sur le congrès furent acheminées avec autant d'attention et le même souci d'efficacité dans tous les coins du monde, de Washington à Wagga Wagga. Signalons que le logo du congrès, reproduit sur la papeterie utilisée, s'est mérité en 1990 un prix de design décerné par l'American Museum Association.

Durant les quelques années préparatoires du congrès, la qualité des communications et des rapports établis entre les associations nationales d'archivistes du Québec, du Canada et des États-Unis a permis à l'AAQ, l'ACA et la SAA de travailler ensemble à l'organisation d'activités conjointes dans le cadre de leur congrès annuel respectif à Montréal immédiatement après le congrès international. Ce prolongement de l'activité archivistique de haut niveau prévue à Montréal et le rapprochement qu'il proposait pour la profession sur ce continent exerça une influence très positive sur les instances gouvernementales concernées, responsables des archives.

Les organisateurs du congrès international, en publiant à l'avance le programme provisoire du congrès, avait appelé les archivistes du monde entier à se préparer le mieux possible aux importants débats qui auraient lieu à Montréal. Ce programme a beaucoup inspiré et influencé, par exemple, le déroulement des conférences lors du symposium sur «Les archives et l'Europe sans frontières» tenu à Maastricht, dans les Pays-Bas, en septembre 1991. À un an du congrès de Montréal, Jean-Pierre Wallot fut invité à prendre la parole au Symposium de Maastricht. Dans le contexte de l'unification européenne et des conflits régionaux qui éclataient, il a souligné ainsi le rôle des archives à la fois dans la défense des droits et la préservation de l'identité culturelle:

«Pour la profession d'archiviste comme pour la société en général, il est essentiel de contribuer à la solution des problèmes sociétaux en donnant accès aux documents pertinents et en prenant la parole, qui doit prendre le pas sur les armes. Les troubles et les tensions, tout autant que les relations harmonieuses militent en faveur d'une meilleure exploitation des archives et des connaissances qu'elles procurent.

La société de l'information attend des archives qu'elles la servent en tout temps et pour tout bon motif, de portée restreinte ou générale, individuelle ou collective.»⁶

LA DYNAMIQUE DE L'ÉVÉNEMENT

Voyons d'abord les chiffres. À la fin du congrès, on a compté près de 2700 délégués inscrits, provenant de plus de 125 pays. En outre, quelque 700 visiteurs ont parcouru les salons professionnel et commercial, ouverts au public général. Au total, il y eut environ 3400 personnes au congrès. Et ce n'est pas tout. Ainsi les records tombent, mais c'est le cas de pratiquement chaque congrès international des archives. Du reste, l'intention n'est pas de battre des records, mais de répondre à la demande de participation. Les résultats, chiffrés, prouvent hors de tout doute le dynamisme de la profession, et le nombre de questions professionnelles à résoudre.

C'est la France, parmi les pays étrangers, qui a envoyé la plus nombreuse délégation (212 délégués) au congrès de Montréal. On ne peut ignorer ici l'effet des liens de parenté historique, culturelle et professionnelle. Des États-Unis est venue la deuxième plus forte représentation étrangère, avec 118 délégués. Encore ici, notre familiarité professionnelle grandissante avec les Américains, et, d'autre part, la proximité immédiate des États-Unis ont favorisé la présence américaine qui s'est d'ailleurs élargie considérablement en se prolongeant dans la tenue à Montréal du congrès de la Society of American Archivists en même temps que ceux de l'AAQ et de l'ACA aux lendemains du congrès international.

D'autres délégations également ont atteint de fortes proportions compte tenu de l'éloignement de certains pays d'origine. Notons quelques exemples seulement: la Suède (86 délégués), l'Espagne (73 délégués), l'Italie (66 délégués), l'Allemagne (52 délégués), la Finlande (46 délégués), le Royaume-Uni (38 délégués), la Norvège (33 délégués), les Pays-Bas (29 délégués), la Chine (27 délégués), le Danemark (24 délégués), le Brésil (23 délégués), l'Australie (16 délégués), la Russie (4 délégués), la Lituanie (3 délégués), la Lettonie (1 délégué), le Rwanda (1 délégué, l'archiviste national dont l'institution fut ensuite durement secouée par les événements tragiques qui ont ravagé le pays). L'Afrique du Sud, dont la situation politique évoluait rapidement, avait 2 délégués d'inscrits, auxquels d'autres se joindront en 1996, espérons-nous, et qui se manifesteront alors davantage. Enfin le Québec et le Canada n'ont certes pas ignoré le congrès, avec une participation fière et massive de plus de 1100 délégués.

Autant de délégués ne s'étaient pas déplacés pour rien. Voici d'autres chiffres records de ce congrès:

- plus de 33 conférences, incluant les plénières et celles de l'Agora;
- environ 80 réunions de comités et groupes spécialisés;
- plus de 34 vidéos présentés 2 à 5 fois chacun au centre audiovisuel;
- un millier d'ouvrages présentés au CID (Centre international de la documentation);
- une dizaine de présentations spéciales faites au CID;
- une quarantaine de services d'archives participant au Salon national de l'archivistique, en y présentant leurs réalisations les plus novatrices et les plus récentes;
- 7 expositions d'archives, auxquelles se sont ajoutées toutes celles présentées par les 18 services d'archives faisant partie du circuit de visites institutionnelles;
- au moins 3 publications d'envergure reliées aux grandes expositions (*Karsh, Montréal ville fortifiée du 18^e siècle, Dordrecht*), en plus de l'ouvrage *Les archives canadiennes en 1992*, dont notre collègue Michel Lalonde a fait un compte rendu pétillant et coloré, publié dans un numéro antérieur de la revue *Archives*.

Souignons également que le séminaire pré-congrès tenu à l'Université de Montréal, a accueilli 59 participants représentant 43 pays. Ce fut le premier séminaire pré-congrès du CIA offert en 2 langues internationales (le français et l'anglais). Le premier aussi qui a réuni et rapproché plus que jamais auparavant des participants à la fois de pays en développement et d'autres pays.

Par ailleurs le Comité organisateur du congrès s'était fixé entre autres objectifs spécifiques celui de stimuler la participation de l'entreprise privée. Ainsi les archivistes d'entreprises furent d'abord présents, par l'intermédiaire d'un conférencier dès la première séance plénière, traitant des archives dans les milieux d'entreprises.

Les exposants commerciaux, représentant 26 entreprises, furent très satisfaits de leur participation et de leurs affaires au Salon commercial, mais ils furent moins nombreux que souhaités. Cette expérience nous a permis de constater que plusieurs des grands fournisseurs des archives nous considèrent comme un marché captif ou acquis.

justifiant alors moins d'attention de leur part. Un fournisseur en particulier, vraiment parmi les plus grands, sollicité comme exposant et commanditaire, a décliné après avoir tenté en vain de se négocier une communication plénière qui porterait «scientifiquement» sur ses produits et services. Un gros problème pour l'éthique du congrès, trop gros, avons-nous cru. Mais heureusement, d'autres entreprises surent aider le congrès le plus matériellement du monde, tout en profitant honorablement du rôle de commanditaire. La recherche de commandite est une tâche inhabituelle et d'autant plus difficile pour l'archiviste qui doit pourtant s'y adonner et y réussir convenablement. Que les commanditaires publics et privés qui ont appuyé l'événement, de même que M. Bernard Roy, alors président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui a participé personnellement à une activité du salon commercial, soient ici à nouveau remerciés.

L'affluence subite des délégués dès le premier matin du congrès faillit ajouter un autre record: la taille du bouchon au comptoir d'inscription! Le bouchon fut toutefois habilement dégagé par l'équipe des préposés et leurs renforts, libérant le flot des délégués, conférenciers, exposants et visiteurs de marque.

«Vous êtes la plus grande assemblée d'archivistes du monde», a donc insisté Jean-Louis Roy dans la conférence inaugurale. Cette assemblée devait éviter le double piège consistant à dresser un inventaire de nos plus funestes inquiétudes, pour aussitôt nous réfugier dans le rayon des illusions. La profession archivistique exprime assez bien ses préoccupations tant pour la préservation de l'expérience du passé que pour les besoins d'information des générations futures. Historien, journaliste, diplomate, haut responsable en développement international, Jean-Louis Roy nous a solennellement rappelé qu'il faut aussi bien «être dans le présent».⁷ Il faut chercher maintenant et chaque jour les meilleures solutions à la fois individuelles et collectives pour la constitution et le partage d'une mémoire archivistique aussi complète que possible, aux échelles locale et mondiale.

Le congrès a reflété le concept des archives de tous âges, tous supports, toutes provenances. Il a analysé les exigences et les processus de la normalisation et de l'intégration. Ceux qui suivent ce genre de débat, qui en font partie depuis une vingtaine d'années et qui croient pouvoir marquer une pause devront demeurer attentifs dans ce monde qui s'accommode mal des arrêts car voici, parmi nos clientèles et nos nouveaux collègues, la génération *zap*, celle qui a grandi en maîtrisant la plus grande quantité d'informations et de sources d'information sur une seule commande. Les archives compteront-elles parmi les ressources informationnelles bien structurées et suffisamment accessibles pour satisfaire cette génération, ou prendront-elles du retard, fragmentées, sans articulations adéquates?

«J'entrevois un corps professionnel archivistique mondial, compétent et inspiré. Une profession qui réussit à démontrer clairement à la société l'importance des archives. Alors soyons confiants et inspirés.»⁸

Première conférencière principale, Liv Mykland (Norvège) livra ce plaidoyer passionné, résonnant, qui reçut toutes sortes d'échos favorables, mais parfois faiblissants.

Lawrence I. Mwangi (Kenya) insista sur le «besoin de posséder les connaissances et la capacité de démontrer la compétence pour gérer tout le cycle de vie des documents d'archives» d'un gouvernement.⁹ L.I. Mwangi défend bien le rôle de conseillers que les archivistes gouvernementaux doivent assumer en tout ce qui a trait aux archives. Mais en plus de conseiller le gouvernement sur les grandes lignes et notamment pour l'adoption d'une législation archivistique, les archivistes ne doivent-ils pas aussi s'assurer de pouvoir agir en tant que décideurs autorisés par une telle législation, autorisés, responsables et comptables d'au moins trois fonctions les plus fondamentales: la préservation des archives utiles, leur accessibilité réglementée et l'élimination des autres archives.

L'obtention de l'autorité légale et de l'autorité réelle par les services nationaux demeure une question centrale. Les services nationaux tels que, par exemple, ceux du Québec, du Canada, de la Norvège, ont fait des progrès, mais ces progrès doivent être soutenus pour être maintenus.

Parlant des archivistes d'entreprises, le conférencier Marcel Van Campen (Belgique) a lui aussi insisté sur la nécessité pour eux de faire valoir «les bénéfices de l'archivage» qu'il juge difficiles à chiffrer en argent. Difficile et délicate, la tâche est-elle pour autant impossible? Ou impossible encore, l'accession de l'archiviste à des responsabilités plus globales en gestion de l'information. Si c'est possible et souhaitable pour un bibliothécaire ou un autre type de professionnel de l'information, pourquoi pas pour l'archiviste? Souvenez-vous du refrain de Diane Dufresne: «Faut qu'il y en ait une qui le fasse [...]»

Quant aux archivistes des médias audiovisuels, Magdalena Csève et Zolta Bodi (Hongrie) se demandent s'ils doivent éventuellement rester entre eux, se rapprocher encore des autres archivistes, ou emprunter davantage aux bibliothécaires.¹⁰ Devant une telle hésitation, l'adoption et l'orientation du dépôt légal de documents audiovisuels peuvent s'avérer déterminants. Où s'effectuera exactement le dépôt légal, et que couvrira-t-il dans l'ensemble de la production audiovisuelle médiatique et artistique? Comment seront traitées les chutes (éléments de tournage qui ne sont pas retenus pour les productions finales), qui sont aussi des archives?

Avec la deuxième séance plénière du congrès, le débat est passé de la mission et du mandat, aux méthodes, et plus spécifiquement à la normalisation des pratiques. Il fut rappelé avec insistance combien la normalisation profite aux archives et à la profession archivistique. La normalisation des pratiques établira enfin des standards de qualité pour toute la profession, standards qui pourront (et devront) être dépassés et rehaussés par les plus entreprenants et les plus perspicaces parmi nous. La normalisation des pratiques favorise et facilite les échanges et la communication, à tous égards. En permettant l'automatisation du travail répétitif, la normalisation nous en libère, laisse plus de temps pour répondre aux autres besoins du service et pour mieux exploiter la créativité. La normalisation entraîne aussi des économies de ressources.

Conférencier principal traitant de la normalisation dans son ensemble, Richard Cox (États-Unis), invite le CIA à se doter ni plus ni moins d'un bureau ou comité des normes qui puisse identifier les secteurs où des normes sont requises, en coordonner

l'établissement et la mise à jour.¹¹ Cox a pointé des secteurs précis où l'établissement de normes lui apparaît prioritaire: la sélection et la description des documents d'archives, ainsi que les éléments de législation devant incorporer eux-mêmes les normes.

L'exposé de Richard Cox pré-enregistré sur vidéo à l'Université de Pittsburgh, fut présenté simultanément dans 2 salles du congrès, où se déroulèrent subséquemment des séances parallèles abordant différents aspects de la normalisation. La décision de tenir 2 séances parallèles sur la normalisation plutôt qu'une séance plénière régulière visait plusieurs objectifs. D'abord cette décision témoignait de l'importance accordée à la normalisation. Avec 2 séries de conférenciers plutôt qu'une seule, on a en effet mieux développé et davantage approfondi le sujet de la normalisation, on a aussi augmenté le temps de discussion et les possibilités d'intervention. La tenue de ces 2 séances parallèles a exigé plus de travail et entraîné des frais d'organisation plus élevés. Dans le cadre d'un congrès déjà assez complexe, cela porte sérieusement à réflexion. Heureusement, les résultats ont récompensé les efforts. Les appels en faveur de la normalisation des pratiques archivistiques se sont avérés un encouragement efficace, par exemple, pour le secteur spécifique de la normalisation terminologique. Là où auparavant on parlait surtout des difficultés de normaliser la terminologie archivistique, on convient de plus en plus de la nécessité d'y arriver autant que possible, et on cherche à réorienter en ce sens les travaux de compilation terminologique, déjà importants.¹²

Les séances sur la normalisation ont notamment fourni à notre collègue Kent Haworth l'occasion unique de présenter de vive voix à la communauté internationale les résultats des travaux en vue de la normalisation de la description archivistique. Il a suscité à ce sujet des échanges directs, parfois très critiques, mais de nature à stimuler les efforts de la Commission ad hoc du CIA sur les normes de description. Cette activité progressera d'ailleurs de façon remarquable suite au congrès. Nous le verrons plus loin.

À plus long terme, d'autres chantiers de normalisation pourront s'ouvrir et le congrès de Montréal y aura également contribué. Il s'agira par exemple de la normalisation du processus de tri et de sélection, sujet traité par Hervé Bastien.¹³ De ce côté, il ne faut pas sous-estimer les besoins, les attentes et les obstacles. À témoin, Jean Favier:

«Il n'est plus acceptable pour le monde scientifique que le même type de document soit ici conservé, là éliminé, ou que le même type d'actes soit communicable sur le champs dans un pays et longtemps plus tard dans un autre. Or il est bien évident que chaque pays a eu ses raisons pour fixer le cadre juridique de son archivistique. L'effort de rapprochement sera sans doute long et difficile.»¹⁴

Du même coup, il faut apprécier la dynamique et l'influence des forums internationaux tels que le congrès du CIA qui a suscité et enregistré à Montréal l'intervention suivante de Rudolf Pikhoia, président des Archives d'État de Russie:

«Le Soviet suprême – la législature suprême de Russie – a adopté une résolution définissant les règles d'accès aux documents d'archives. C'est une référence spécifique pour l'égalité des droits d'accès des chercheurs russes et étrangers. La résolution a établi une limite de 30 ans pour les papiers d'État confidentiels («classified») et une limite de 75 ans pour les papiers privés.»¹⁵

L'intérêt de la normalisation a continué à se faire sentir dans la 3^e séance plénière du congrès, consacrée à la formation archivistique, et dans la 4^e séance plénière, portant sur les réseaux d'archives et de coopération archivistique. Mais les conférenciers ont précisé encore d'autres champs où la recherche et l'action concertée sont nécessaires. Le professeur Ann E. Pederson, de l'Université de New South Wales (Australie), a fait de très nombreuses suggestions, rappelant notamment la nécessité d'effectuer et de publier des études sur les utilisateurs et les utilisations des archives, sur l'évolution des besoins à cet égard.¹⁶

Enfin Charles Dollar (National Archives and Records Administration, États-Unis), dans la dernière séance plénière du congrès, signalant avec insistance le nombre et l'ampleur des défis de la recherche et de l'expérimentation, a fait valoir une approche particulière en vue du partage des tâches. Pour le CIA, cette approche plus économique consisterait à confier par exemple à une institution nationale la responsabilité de mener une recherche ou un travail précis rejoignant aussi les intérêts de l'institution. D'autres institutions recevraient d'autres mandats, et les résultats des travaux bénéficieraient à l'ensemble.¹⁷

La dynamique extraordinaire qui a marqué le congrès de 1992 est aussi attribuable à la fois à l'esprit d'ouverture et au degré de préparation professionnelle des collègues canadiens et québécois qui ont accueilli les congressistes, ainsi qu'au contexte spécial créé par le 350^e anniversaire de la ville hôte, Montréal.

Les nombreuses activités entourant les conférences ont maintenu le rythme du congrès à une vitesse de pointe. Les salons, de même que les autres espaces professionnels et les visites techniques institutionnelles ont reçu des contingents de délégués attentifs, tandis que les événements spéciaux, tels que la présentation du concert de l'Orchestre symphonique de Montréal à la basilique Notre-Dame ont fourni au congrès sa dimension culturelle formidable et émouvante.

Enfin et surtout, la disponibilité, l'efficacité et la courtoisie du nombreux personnel volontaire travaillant au congrès, ont fait de ces volontaires en t-shirt vert distinctif, les remarquables et mémorables symboles du dévouement professionnel et de la cordialité.

LA PORTÉE IMMÉDIATE DU CONGRÈS DE 1992

De l'avis général, à l'analyse comme à l'évidence, le congrès s'est soldé par une réussite et non un déficit. La venue de 2700 délégués a certainement exercé un effet positif sur l'économie environnante. De plus, notre communauté archivistique professionnelle et institutionnelle, elle aussi, en bénéficie encore aux fins de ses activités internationales, grâce à la rigueur et à la prudence dans la gestion des comptes du congrès.

Au plan professionnel, les effets immédiats du congrès sont fort appréciables mais la partie n'est pas gagnée.

D'abord revoyons la position prise par la ministre québécoise responsable des archives, lors du congrès, Liza Frulla:

«Vous devez [...] vous donner les moyens de connaître la valeur des documents produits et de porter les jugements sans appel qui sont votre lot de chaque jour [...] La société vous a confié le mandat de perpétuer et d'activer sa mémoire. Elle s'attend donc à ce que vos travaux contribuent à améliorer la gestion de l'information, tant historique qu'administrative. Vous seuls pouvez faire en sorte que cette ressource fondamentale qu'est l'information soit, de jour en jour, mieux et davantage utilisée.»¹⁸

La plus haute tribune archivistique que constitue le Congrès international des archives a donc amené cette autorité gouvernementale à réaffirmer les compétences et le pouvoir de décision des archivistes dans leur domaine, en s'appuyant sur les bases juridiques établies à ces fins.

De telles occasions stimulent la vocation et les projets des archives, et empêchent celles-ci d'apparaître comme des tombeaux de la mémoire, sans rapport réel avec le présent ni l'avenir.¹⁹ Bien sûr, ici même, les Archives nationales du Québec, comme leurs clientèles, espéraient que la tenue du congrès international allait accélérer davantage le projet de relocalisation du centre des ANQ à Montréal, et qu'un signe à cet effet serait publiquement visible lors du congrès. Malheureusement ce ne fut pas le cas. Le chroniqueur d'architecture du journal *La Presse*, Jean-Pierre Bonhomme, le regretta je crois, y voyant un rendez-vous historique raté. Mais demeurons optimistes et résolus. Rater un rendez-vous, ce n'est quand même pas rater sa vie. En font foi le maintien du projet de relocalisation, l'activité continue des ANQ ... et des bistros à Montréal!

Le congrès a donc fourni aux Archives nationales du Québec, comme aux Archives nationales du Canada et à tous les services d'archives participant notamment au circuit des visites ou au Salon de l'archivistique, une occasion et un véhicule extraordinaires pour la mise en valeur et la diffusion de leurs publications et instruments professionnels. Le personnel de ces institutions en a tiré une satisfaction, une fierté et une source de motivation à poursuivre son travail. Les institutions en ont retiré une notoriété et une reconnaissance accrues, apportant aux archives une certaine protection, toutefois très incomplète, contre le vent de contraintes et de coupures qui allait s'abattre sur les administrations durant les mois et les années difficiles qui ont suivi le congrès. À travers l'activité internationale, nous sommes invités à améliorer nos méthodes et nous y invitons les autres. Ainsi les Archives nationales du Québec souligneront en 1995 leur 75^e anniversaire avec une conscience plus aiguisée du rôle qu'elles doivent jouer pour assurer la vivacité et la productivité de notre mémoire collective. Les députés et ministres, par exemple, désormais mieux informés de la vocation des services d'archives, sont plus nombreux à y déposer leurs documents.

L'Université de Montréal fut l'une des vedettes du congrès, notamment par l'organisation du séminaire pré-congrès. Inversement, l'expérience du congrès a aussi eu des effets sur le programme d'enseignement de l'archivistique dans cette université: objectifs plus précis, augmentation de la clientèle étudiante, développement d'un laboratoire archivistique. Il en va peut-être de même à l'UQAM et il faut s'en réjouir si l'on croit les revues d'informatique qui rapportent encore des faiblesses (sous-exploitation?) au Québec dans le secteur des logiciels pour la gestion documentaire.

Riche en matière et en échanges, le congrès a produit des résolutions aussi fortes que précises.²⁰ Saluons là l'excellent travail du comité des résolutions présidé par l'archiviste national des Pays-Bas, Eric Ketelaar, et dont faisait partie notre collègue Jacques Grimard. Dans d'autres congrès internationaux, les résolutions sont quelquefois si vagues qu'elles en deviennent gênantes. Vu la clarté et la pertinence de nombreuses résolutions du congrès de Montréal, ainsi que la volonté commune derrière leur adoption, la gêne et le trouble viendraient plutôt du relâchement ou de l'incapacité de leur donner suite. Encourageante, l'évolution qu'ont connue certains dossiers après le congrès devrait nous motiver.

Il est malheureusement impossible de reproduire intégralement ici le texte des résolutions du congrès, dont je recommande la lecture et la relecture à tous ceux qui ont à cœur le développement concret de la profession archivistique et du rôle des archives. Tentons plutôt de mettre en lumière des éléments de ces résolutions parfois tellement denses et explicites qu'elles contiennent en même temps l'objectif, les moyens et le plan d'action recommandés.

D'abord les résolutions ne font pas de compromis sur l'exclusivité de l'archivistique dans le travail de préservation des documents en fonction du contexte de leur création. Joint à la responsabilité de l'archivistique dans tout le cycle de vie des documents, cet aspect rappelle avec fermeté l'objectif de protection des droits des citoyens et des collectivités, de même que les objectifs culturels et historiques.

Au chapitre de la formation, les résolutions préconisent entre autres l'harmonisation des programmes de base à travers tous les pays, la production et la diffusion de bibliographies archivistiques. Des centres de documentation existent déjà dans différents pays dont le Canada, les États-Unis, la France (où se trouve la bibliothèque du CIA) et l'Espagne. Il s'agirait que ces centres concertent leurs efforts et «fassent des petits». Pour le renforcement de l'identité et du caractère professionnels de l'archivistique, les résolutions plaident en faveur de la poursuite du projet de code international de déontologie et de la publicisation de ce code.

La normalisation fait l'objet d'une section complète de résolutions visant directement, par exemple, la terminologie archivistique et la description des documents d'archives. Fait important à signaler, une résolution recommande au CIA d'étendre le travail de normalisation de la description archivistique aux autres phases du cycle de vie des documents, de tous niveaux et sur tous supports.

Toujours au moyen de la coopération internationale, d'autres résolutions appellent les gouvernements à se doter d'une politique et d'une législation qui permettent l'intervention archivistique en amont, dès la conception et la mise en place des systèmes d'information. Ayant déjà emprunté cette voie législative et réglementaire qui n'a de nos jours absolument aucun équivalent réellement efficace, certains gouvernements, dont ceux du Québec et du Canada, ont atteint des résultats justifiant la poursuite des efforts dans cette direction.

Enfin le congrès de Montréal a réagi devant la multiplication des conflits et des luttes armées qui menacent les archives de destruction ou de détournement. Aussi

une résolution demande-t-elle au CIA de préparer des plans et des publications pouvant aider les archivistes à protéger les archives en cas de guerre ou de désastre naturel.

LES SUITES

Que penser de ces ambitieuses résolutions? Vœux pieux, rêves, illusions, utopie, pensée magique croyez-vous? Alors ouvrez les yeux et regardez mieux. Sinon vous serez isolés, dépassés. Car les affaires bougent, progressent. Jamais aussi vite, ni aussi bien qu'on le souhaite, mais à un rythme qu'il faut d'abord comprendre, avant de pouvoir l'accélérer.

Par le passé, on a déploré que les plans à moyen terme du CIA ne reflétaient pas toujours les résolutions des congrès internationaux. Examinons quelques suites du congrès de Montréal, dans le même ordre que les résolutions qui les ont favorisées.

Dans le domaine de la formation, la CIA/SAE (Section des enseignants) prévoit en 1995 à l'Université du Texas, un colloque qui se basera notamment sur le travail d'Ann Pederson présenté à Montréal pour identifier des priorités et des centres de responsabilité en matière de recherche. On pense déjà à des sujets précis tels que l'étude des clientèles des archives et l'évaluation des archives électroniques. Afin de rendre l'enseignement plus pratique, la SAE travaille également à la constitution et à l'exploitation d'une banque de cas, comme cela se fait avec succès dans les sciences de l'administration.

Pour sa part, la SPA (Section des associations professionnelles) compte pouvoir présenter son projet de code de déontologie en 1995 ou 1996.

Le groupe de travail du CIA pour la révision du dictionnaire de terminologie archivistique poursuit activement son travail et croit que la prochaine édition du dictionnaire sera prête avant le congrès de Beijing.

Du côté de la normalisation, on sait que le CIA a maintenant adopté une norme de description générale des fonds d'archives. C'est une étape cruciale pour la profession, même pour ses membres déjà versés dans les pratiques archivistiques qui ont largement inspiré la norme. Tous ne le voient pas ainsi. Au congrès de Paris, le président Mitterrand disait bien:

«Nous avons l'orgueil de penser que nous pouvons vous aider, vous apporter quelque chose de plus et nous avons aussi la modestie et l'humilité nécessaires lorsque nous considérons ce que vous nous apportez.»²¹

En revanche T.Girard, dans la *Gazette des archives* de mars 1994, ne voyait aucune raison pour les archivistes français ou d'Europe continentale de s'impliquer dans les discussions entourant le processus de normalisation de la description.²² L'application effective de la norme à l'échelle internationale n'ira donc pas de soi, sans commentaire et sans difficulté. Il faudra un programme, et une série de séminaires de formation, comme ceux organisés par l'Association latino-américaine des archives. En outre, la prise en compte des archives courantes, dans ce processus, augmentera considérablement ce défi pourtant inévitable puisqu'il conditionne la survie de la profession à long terme.

En ce qui a trait à la législation, l'activité n'a pas manqué. Les lois et règlements spécifiques, aujourd'hui essentielles à la gestion des archives, sont très variables à travers le monde et pratiquement inexistantes à maints endroits. Les tables rondes annuelles du CIA, à la suite du congrès de Montréal, ont vivement débattu plusieurs questions relatives aux lois: l'initiative de l'élaboration des lois, leur contenu, les compétences formelles des archives, les pouvoirs et les ressources nécessaires aux archivistes pour l'application des lois, les stratégies pour les obtenir. Les participants à la Table ronde de Mexico en 1993 ont demandé au CIA de préparer, par l'intermédiaire de son récent comité des affaires juridiques, des lignes directrices pour l'élaboration ou la mise à jour des lois d'archives, s'appuyant sur les expériences concrètes les plus concluantes et les pratiques les plus performantes. L'AIAF (Association internationale des Archives francophones) a collaboré avec la BIEF (Banque internationale d'information sur les États francophones) et les Archives nationales tunisiennes pour la tenue du colloque sur la législation archivistique qui eut lieu à Tunis en mai 1994. Les actes de ce colloque seront publiés, assortis d'une compilation des textes législatifs et réglementaires des pays participants. Ce projet était envisagé par les francophones depuis 1989, mais ce n'est qu'à la faveur de la dynamique entourant le congrès international de 1992 que les partenaires furent réunis, puis résolus de donner suite, influençant, je crois, du même coup, l'ensemble de la communauté internationale.

Toujours au chapitre de la législation, les conférences livrées à Montréal sur les archives de l'assassinat du président John F. Kennedy et sur les archives de la police secrète de l'ancienne Allemagne de l'Est, ont secoué des tabous dans le milieu archivistique. Le plus vaste problème posé par la relation et le rôle des archives vis-à-vis de l'activité politique, particulièrement dans les zones nébuleuses du pouvoir, compte désormais parmi les préoccupations de nos réunions internationales. Des droits les plus fondamentaux sont visés. La démocratie et la civilisation même sont en cause. Dès leur adoption, nos codes d'éthique et de déontologie seront mis à l'épreuve.

Un autre comité du CIA projette pour 1996 la publication d'un manuel sur la prévention des désastres dans les archives. La nouvelle série de catastrophes causées par la nature et par l'homme à différents points du globe depuis 1992 ne font qu'ajouter à l'urgence du manuel attendu.

Enfin le congrès de Montréal aura favorisé la mise sur pied d'une sous-commission du CIA pour la promotion professionnelle. Cette sous-commission a déjà soumis au CIA un vigoureux plan de communication dont le premier résultat, symbolique mais significatif et annonciateur, fut la conception et l'adoption très récente d'un logo du CIA. Certains d'entre vous l'ont peut-être déjà vu sur des publications et communications du CIA. Le logo devrait bientôt faire l'objet d'une campagne de visibilité. Après un demi-siècle d'existence, presque, le CIA s'est enfin donné cette image corporative qui est un visage et, vous le verrez, un regard sur l'information dans le monde.

BEIJING 1996: PERSPECTIVES

Aux lendemains du congrès de 1992, nos collègues chinois ont pris la relève pour l'organisation du prochain congrès international qui aura lieu à Beijing du 2 au 7 septembre 1996. En fait ils avaient entrepris leur travail dès 1991, comme en a témoigné la présence active des délégués chinois à Montréal. Certains d'entre eux y avaient été désignés comme observateurs officiels. Ils ont participé au congrès en se partageant la tâche. Leurs questions reçurent une attention spéciale de la part des organisateurs du congrès de Montréal, ceux-ci ayant agi de la même façon à Paris en 1988.

La loi sur les archives actuellement en vigueur en Chine date de 1988, mais l'écriture remonte aux dynasties d'il y a plus de 2000 ans. On dit qu'il existe au-delà de 500,000 services d'archives et 1 million d'archivistes en Chine. Il s'agit du système hiérarchique d'archives le plus étendu au monde, sous la supervision du Bureau des archives d'État, établi à Beijing, responsable de l'application de la loi et des règlements qui l'accompagnent. L'archivistique s'enseigne dans une trentaine de collèges et universités mais aussi à l'école secondaire. Avec l'évolution des politiques chinoises concernant l'économie et la conduite des affaires, le principal changement à l'horizon sera la multiplication des entreprises mixtes qui, en situation de concurrence, voudront de plus en plus garder le contrôle de leurs archives.²³

C'est le Bureau des archives d'État qui s'occupe de l'organisation du congrès de 1996. Le CIA en a déjà approuvé le programme comprenant 21 communications en séances plénières et témoignant du souci évident d'assurer la continuité et les développements dans la poursuite des travaux amorcés par la communauté internationale. Aucun aspect important des affaires archivistiques n'est écarté ou laissé en suspens.

Dans la toute première plénière, un collègue russe, par exemple, abordera le sujet de la coopération internationale en cas de crise, c'est-à-dire lors de désastres, de guerres, de vols ou d'autres situations mettant des archives en péril. Puis, lors de la deuxième plénière, on fera le point sur l'évolution de la législation archivistique. Dans le contexte, ces communications soulèveront des interrogations fort critiques. Inutile de vous faire un dessin. Il sera d'ailleurs aussi question de la préservation des archives de télévision: stratégies d'acquisition, évaluation, stockage et diffusion.

Les Chinois préparent un congrès qui ne passera pas inaperçu et qui laissera sa marque. Ils détiennent un record historique dans les travaux d'envergure. La Grande muraille n'est-elle pas la seule construction humaine visible de l'espace? Elle apparaît également sur le logo du congrès de Beijing et au programme des visites. Jadis un rempart contre les envahisseurs, la Grande muraille offre aujourd'hui un lieu de paix et un symbole de persévérance.

CONCLUSION

Il peut paraître singulier de relier toute l'activité continue du CIA à la tenue de son congrès international quadriennal. Pourtant, c'est bien le forum qui réunit le plus grand nombre de voix assurant à la profession sa réflexion collective et la relance des affaires archivistiques à travers le monde.

Des avancées dans la normalisation, dans la formation, dans les projets législatifs, comptent parmi les impacts qui ont justifié la tenue du congrès international de 1992. Le congrès international mobilise d'importantes ressources financières et matérielles, mais c'est d'abord une affaire de personnes responsables vis-à-vis du rôle des archives dans la société. De l'Afrique, qui m'a fait don, comme à tant d'autres, d'un nouveau regard sur la vie, rappelons ce proverbe bamiléké: «L'argent est bon, mais l'homme est meilleur, car il répond quand on l'appelle.»²⁴

Claude Minotto

L'auteur est archiviste aux Archives nationales du Québec.

NOTES

1. Jean-Louis Roy, «Gérer la mémoire du monde», *Archivum*, vol. XXXIX, Actes du XII^e Congrès international des Archives, Montréal, 1992, p. 94.
2. Claude Minotto, «Le Congrès international des Archives: un outil pour le développement des archives», *Archives*, vol.21 n^o 4, 1990, pp. 59-75.
3. André Vanrie, *Archivum*, vol.XXXV, Actes du XI^e Congrès international des Archives, Paris 1988, p. 10.
4. Allocution du président François Mitterrand, idem, pp. 32-35.
5. Paule René-Bazin, «La création et la collecte des nouvelles archives», idem, pp. 61-62; Trudy Huskamp Peterson, «Les archives informatiques: principes et pratiques», idem, p. 83.
6. Jean-Pierre Wallot, *Janus*, 1992.2, Actes du Symposium de Maastricht, 1991, p. 376.
7. Jean-Louis Roy, op. cit., p. 92.
8. Liv Mykland, «L'évolution d'une occupation vers une profession: comment l'archiviste perçoit-il son rôle?» idem, p. 108: traduction libre.
9. L.I. Mwangi, «L'archiviste dans l'administration d'un gouvernement», idem, p. 135.
10. Magdalena Csève et Zolta Bodi, «L'archiviste des médias», idem, p. 148.
11. Richard Cox, «La normalisation des pratiques archivistiques: un instrument de l'ère de l'information», idem, pp. 174-176.
12. Leopold Auer, «Normalisation de la terminologie», idem, pp. 182-184.
13. Hervé Bastien, «Normalisation du processus de tri et de sélection», idem, p. 222.
14. Jean Favier, *The American Archivist*, vol. 55, n^o1, p. 11.
15. Rudolf Pikhoya, intervention, *Archivum*, vol. XXXIX, Actes du Congrès international des Archives, Montréal, 1992, p. 459; traduction libre.
16. Ann E. Pederson, «Domaines de recherche à développer», idem, p. 335.
17. Charles Dollar, «Saisir l'opportunité: les archivistes à l'ère de l'information», idem, p. 453.
18. Liza Frulla, allocution, idem, p. 73.
19. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1993, p. 282.
20. *Archivum*, Actes du Congrès international des Archives, Montréal, 1992, résolutions, pp. 482-484.
21. Allocution du président François Mitterrand, op. cit., p. 35.
22. T. Girard, *Gazette des archives*, n^o164, 1^{er} trimestre 1994, p. 84.
23. William W. Moss, «Contemporary Archives in the People's Republic of China», *Janus*, 1993-2, pp. 55-56.
24. Éric Fottorino, Christophe Guillemain, Erik Orsenna, *Besoin d'Afrique*, Fayard, 1992, p. 259.